

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

70071

Objet

Affaire Ville de ROYAN/C  
Société LAVERGNE/CORALOC-  
France (construction de la  
piscine de Foncillon).

DATE DE CONVOCATION

le 7 Août 1970

DATE D'AFFICHAGE

le 14 Août 1970

Nombre de conseillers  
en exercice 23

Nombre de présents 15

Nombre de votants 15

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix  
le treize Août à 20 heures 45  
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M on sieur MATRAS.

Etaient présents : MM. MATRAS, Melle FOUCHÉ, EUJARD, LANUSSE, Adjointe  
MM. COLLE, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY, POUGET  
REIX, DOMECCQ, TETARD, STIPAL, NARTEAU,  
CAMBLONG.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.

Absents : MM. MM. BERLAND, BETOUS, GACHET, BROTRÉAU, Mme BIDEAU  
VULTAGGIO, OSQUIGUIL.

M on sieur TETARD a été élu Secrétaire.

La Société LAVERGNE/CORALOC-FRANCE ayant intenté une action  
contre la Ville devant le Tribunal Administratif de POITIERS à la  
suite des titres de Recette émis par la Ville après un arrêt de la  
Cour des Comptes, il convient de désigner un Avocat pour défendre  
la Ville dans cette Instance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- de désigner Maître SIRE et Maître RIBETON, Avocats à BORDEAUX,  
pour défendre la Ville dans l'action engagée par la Société  
LAVERGNE/CORALOC-FRANCE devant le Tribunal Administratif de  
POITIERS.

Pait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme  
Pour le Maire  
l'Adjoint délégué,



ROCHEFORT-MER, le 26 AOUT 1970  
Le Sous-Préfet

P<sup>r</sup> le Sous-Préfet de Rochefort  
et par intérim,  
Le Sous-Préfet de Saintes,

